

**MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

Le 24 août 2015

Session spéciale du Conseil municipal,
dûment convoquée par la secrétaire-trésorière adjointe,
tenue le 24 août 2015, à 19 h 30,
au bureau municipal, 66 chemin Auckland,
présidée par monsieur le maire Yann Vallières
et à laquelle assistent les conseillers
Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell, Julie Pouliot et Pierre Blouin.

Lee Brazel est absent.

La secrétaire-trésorière adjointe, Bibiane Leclerc est présente.

1 OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la session à 19 : 30 heures.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-08-13

Il est proposé par **Julie Pouliot**

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de question spécifique.

4 CESSION DE TERRAIN AU 115, ROUTE CLIFTON EST

2015-08-14

Attendu que la partie nord-est du terrain de Madame Louisiane Desindes (lot 21a-p du Rang 1 du cadastre du Canton de Clifton) appartenait au Ministère des Transport du Québec;

Attendu que celui-ci avait cédé cette partie à la Municipalité de Clifton-Est en 1993;

Attendu qu'il y a eu fusion des Municipalités de Saint-Isidore d'Auckland et de Clifton-Est en 1997 pour former la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton;

Attendu que la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton n'a jamais utilisé cette partie de terrain;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

Et résolu

Que cette partie, telle que décrite au plan préliminaire de l'arpenteur M. Daniel Parent, lui soit cédée pour la somme de 1\$, et que le maire, Yann Vallières, et le directeur général, Gaétan Perron, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉ

5 CLÔTURE DE LA SESSION.

2014-08-27

Il est proposé par **Marc Bégin**

de clore la présente session à 19 : 34 heures, l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe